



BULLETIN D'ADHÉSION

à retourner à admin@dac34.org

Adhérer au DAC 34 c'est :

- ✓ Faire partie d'un dispositif départemental dont l'objectif est l'appui à tout professionnel et usager confronté à une situation complexe,
- ✓ Participer à une réflexion globale et de territoire pour éviter les ruptures des parcours de soins des usagers,
- ✓ Connaitre et faire connaitre les différentes ressources du territoire,
- ✓ Intégrer un des collèges du DAC, permettant de porter vos voix pour une optimisation de l'organisation des acteurs de santé sur notre territoire,
- ✓ Proposer vos compétences, vos réflexions, vos propositions à l'ensemble des acteurs de votre territoire par le biais d'actions soutenues par ce dispositif.

Selon l'article 6 des statuts de l'association DAC 34, les adhésions sont soumises à validation auprès des membres du Bureau de l'association.

Une fois l'adhésion validée, vous pourrez procéder au paiement de la **cotisation de 10€**, via HelloAsso ou par virement bancaire.

L'adhésion est pleine et entière après validation et paiement de la cotisation, et lui permet de participer de plein droit à l'assemblée générale de l'association.

Je souhaite devenir membre de l'association DAC 34 et propose ma candidature au sein du collège suivant :

□ Collège des acteurs du soin primaire en tant que personne morale ou à titre individuel, les organismes gestionnaires des Centres De Santé (CDS) et des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), les associations de professionnels de santé et autres acteurs de santé, les équipes de Soins Primaires (ESP), les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).
☐ Collège des établissements de santé et de leur regroupement
☐ Collège des acteurs du secteur social et/ou médico-social en tant que personne morale ou à
titre individuel , les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), les SAD, les SPASSAD, les CCAS
☐ Collège des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS), les lieux d'hébergement
médico-sociaux adultes et enfants, et toute autre structure intervenant dans le secteur social et médico-social
□ Collège des usagers du système de santé et des représentants des territoires, les associations agréées d'usagers du système de santé, les associations d'usagers du secteur social et médico-social, les associations de patients, les usagers du système de santé à titre individuel ; les délégués des élus de chaque territoire du DAC
☐ Collège des coordinateurs des parcours de santé, il comprend notamment les organismes gestionnaires
de réseau de santé, les Dispositifs Spécifiques Régionaux (DSR), les Communautés 360, les Dispositifs de Clinique Indirecte
Concertée (D-CLIC), et toute structure intervenant dans la coordination du parcours patient, les CLS
☐ Collège des partenaires institutionnels, ceux des services de l'Etat, des établissements publics et des
collectivités territoriales, ainsi que les organismes qui financent ces actions, également les unions régionales des
professionnels de santé (URPS) et les fédérations de réseaux de santé.

Dispositif d'appui à la coordination de l'Hérault - www.dac34.com Siège social : 140 rue Clément François Prunelle 34790 Grabels

N° SIRET: 913 422 226 00021 Tel: 04 11 93 81 05









Je candidate en qualité de :

☐ PERSONNE MORALE	☐ PERSONNE PHYSIQUE	
Nom de la structure :	Nom et prénom :	
Personne désignée pour représenter la structure :	Profession :	
NOM et prénom :		
Fonction :	Adresse mail :	
Adresse mail :		
Fait le/ A		
SIGNATURE		

En application du RGPD et de la loi du 6 janvier 1978, l'association DAC 34 s'engage à ne pas utiliser les informations recueillies à des fins commerciales. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification, modification, suppression aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à <u>direction@dac34.org</u>



